

Laure Beyret, enseignante en histoire-géographie à l'Institut national de jeunes sourds de Paris, se bat pour la pérennité des établissements nationaux de jeunes sourds et de jeunes aveugles. **P. 8**



PRÉLÈVEMENT DE L'IMPÔT À LA SOURCE : LE PRIVÉ APPELÉ EN RENFORT **P. 4**

EMBELLIE SUR L'ÉCONOMIE : LA CROISSANCE REPART À LA HAUSSE **P. 5**

FO HEBDO
N° 3265

Du 10 au 16
janvier 2018

Plus d'infos sur
www.force-ouvriere.fr

Statut, branche, entreprise, sexe : portrait-robot des smicards

ÉVÉNEMENT P. 2-3

STATISTIQUES

Selon une étude du ministère du Travail, un travailleur du privé sur dix est payé au salaire minimum.

CONCENTRATION

Ils sont surreprésentés dans certains secteurs tels que l'hôtellerie, la restauration et le tourisme.

INJUSTICE

L'absence de coup de pouce gouvernemental au 1^{er} janvier pénalisera leur pouvoir d'achat.



2018, une année dense sur le plan social

Éditorial

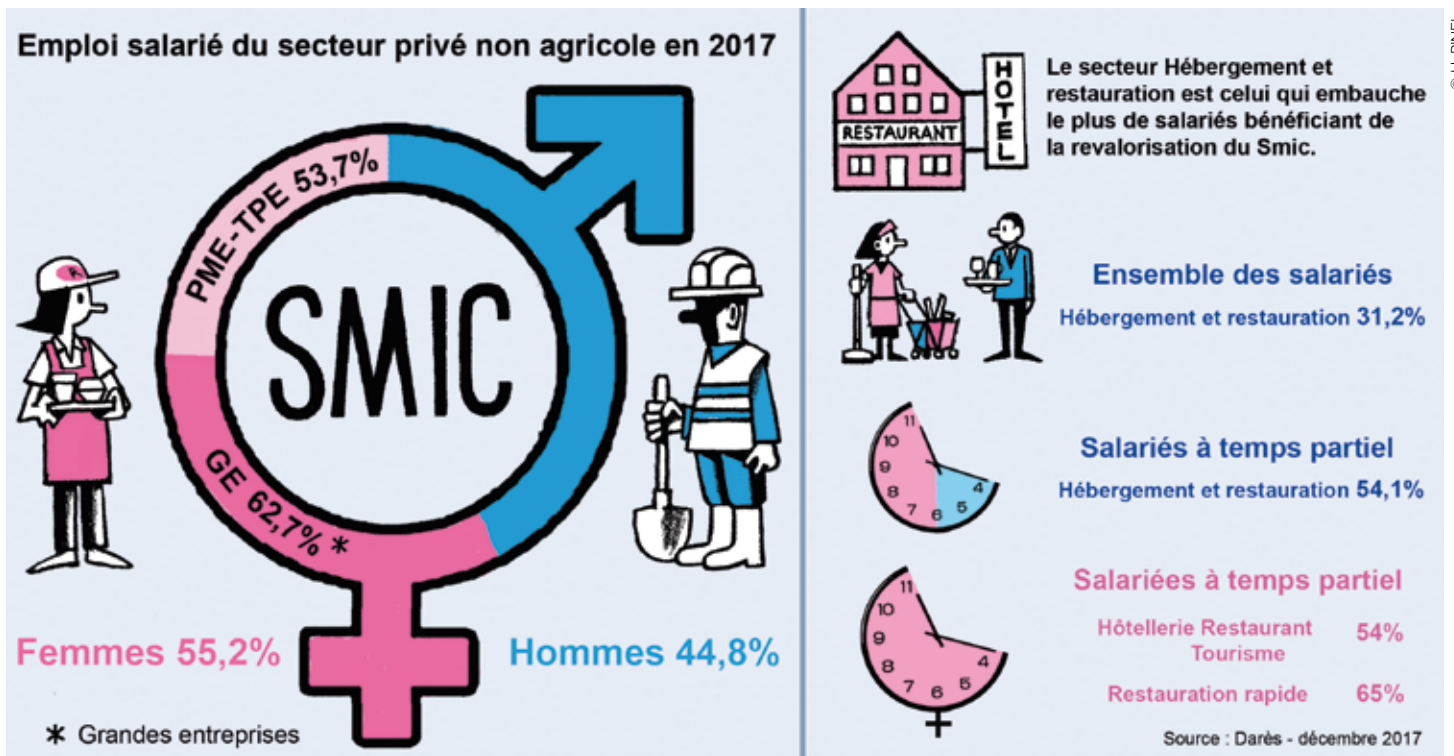
par Jean-Claude Mailly

En ce début d'année 2018 je tiens, au nom du Bureau confédéral, à présenter aux militants et lecteurs de *FO Hebdo*

nos meilleurs vœux. L'année 2018 sera dense sur le plan social, comme le furent les années précédentes. D'ores et déjà, quatre dossiers

importants sont ouverts et devraient aboutir à deux projets de loi vers le mois d'avril. Il s'agit d'abord de l'apprentissage, de la formation professionnelle et de l'Assurance chômage, sur lesquels une concertation et/ou une négociation entre interlocuteurs ont ou vont démarrer. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Un autre projet de loi portera sur la transformation de l'entreprise et de son objet social. Une réunion de lancement de la concertation a eu lieu la semaine dernière. Nous y avons rappelé que, pour FO, il fallait commencer à remettre en cause l'idéologie de l'école de Chicago, selon laquelle le rôle **Suite page 3**



En janvier 2017, 10,6% des salariés du secteur privé concurrentiel non agricole étaient directement concernés par la hausse du Smic.

Qui sont les smicards ?

Le ministère du Travail a dressé un portrait-robot statistique des 1,65 million de salariés du privé payés au Smic. Une femme à temps partiel travaillant dans un fast-food émerge de l'océan de chiffres scruté par la Dares.

Un gain de 12 centimes par heure de travail, soit 18,20 euros de plus par mois pour un temps plein, c'est l'augmentation qui a été accordée le 1^{er} janvier 2018 aux salariés payés au Smic. De 9,76 euros brut l'heure en 2017, le salaire minimum est passé à 9,88 euros brut. En salaire mensuel, il s'élève désormais à 1498,47 euros brut.

10,6% des salariés du secteur privé concurrentiel non agricole étaient directement concernés par la hausse lors de la précédente revalorisation, en janvier 2017.

Les femmes d'abord, puisqu'elles sont surreprésentées quelle que soit la taille de l'entreprise. Elles sont 910000 à être payées au Smic, soit 55,2% des salariés concernés

par son augmentation, alors qu'elles représentent 44% de l'emploi salarié du secteur privé non agricole. Et cela ne s'arrange pas dans les grandes entreprises de plus de 500 salariés où le taux grimpe à 62,7%.

Les femmes rémunérées au Smic sont plus nombreuses que la moyenne dans tous les regroupements de branche, à l'exception du « nettoyage,

manutention, récupération et sécurité » et des « transports ». Sur la plus haute marche du podium : les « bureaux d'études et prestations de services aux entreprises », où 67% des bénéficiaires de la revalorisation du salaire minimum sont de sexe féminin alors que la proportion de femmes salariées y est de 37%. Une surreprésentation qui concerne également le secteur de la « chimie et pharmacie » et les « plastiques, caoutchouc et combustibles ».

10,6%
des salariés du secteur privé étaient directement concernés par la hausse lors de la précédente revalorisation, en janvier 2017.



C'EST DANS « L'HÔTELLERIE, RESTAURATION ET TOURISME » QUE LA PROPORTION DE SALARIÉS PAYÉS AU SMIC EST LA PLUS IMPORTANTE.

Les femmes étaient 910000 à être payées au Smic au 1^{er} janvier 2017.

À temps partiel dans une TPE

Autres caractéristiques de ce portrait-robot : le temps partiel. Près d'un quart des salariés à temps partiel sont payés au Smic contre 7,5% des salariés à temps complet. Ces temps partiels sont plus nombreux dans les petites entreprises et dans certaines

branches professionnelles comme « l'hôtellerie, restauration et tourisme », « l'habillement, cuir, textile », « la coiffure », où le nombre de bénéficiaires concernés est important dans la mesure où ils exercent en moyenne des emplois moins qualifiés que les salariés à temps complet.

Les TPE sont friandes de salariés payés au Smic : plus l'entreprise est de taille modeste et plus la proportion de salariés directement concernés s'accroît. Entre quatre et cinq salariés payés au Smic sur dix travaillent dans une TPE, alors que deux salariés sur dix sont employés dans ces entreprises.

Dans la restauration rapide aussi

Quant aux branches, 11 % d'entre elles présentaient un premier niveau de grille inférieur au Smic en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016. La revalorisation du 1^{er} janvier 2017 a fait bondir ce taux de non-conformité à 52 % à cause d'un premier niveau de grille trop faible.

C'est dans « l'hôtellerie, restauration et tourisme » que la proportion de travailleurs payés au Smic de janvier 2017 a été la plus importante avec 31 % pour l'ensemble des salariés et 54 % pour ceux à temps partiel. Avec un taux qui grimpe à 65 % dans la convention collective de branche de la « restauration rapide ». Dans les TPE du secteur de l'« hébergement et restauration », 44,5 % des salariés ont directement bénéficié de la revalorisation du Smic au 1^{er} janvier 2017, contre 24,3 % des salariés dans les entreprises de même taille tous secteurs confondus. ■

NADIA DJABALI

Pas de coup de pouce en 2018

« **D**anger », « faute économique et sociale », « non-sens », c'est en ces termes que Force Ouvrière a accueilli les premières propositions du nouveau groupe d'experts sur le Smic. Fin novembre, ce dernier a non seulement recommandé de « s'abstenir de tout coup de pouce », mais a également préconisé de modifier la formule de revalorisation du Smic. Les deux pistes proposées : « Une suppression des deux termes de revalorisation automatique (l'inflation et la moitié de la progression du pouvoir d'achat du salaire horaire de

base des ouvriers et employés, le SHBOE) ou la suppression du seul second terme. »

Cette proposition de désindexation a tué dans l'œuf tout débat sur la nécessité d'un coup de pouce, regrette Force Ouvrière qui défend le principe de la revalorisation automatique du Smic. « Nous continuons à revendiquer une hausse du Smic de sorte qu'il atteigne progressivement 80 % du salaire médian (soit 1841 euros brut mensuels) », a déclaré Marie-Alice Medeuf-Andrieu, secrétaire confédérale, à la Commission nationale de la négociation collective. ■ N. D.

Hausse du Smic : un impact faible et temporaire sur les autres salaires

Lors d'une revalorisation du Smic, tous les salaires en dessous de la nouvelle valeur du Smic augmentent immédiatement. Mais les salaires supérieurs au salaire minimum augmentent également. C'est ce que les économistes appellent l'effet d'entraînement ou de diffusion. Cet effet s'explique par le fait que les entreprises peuvent vouloir marquer une hiérarchie dans leur grille salariale en augmentant leurs salariés. Les études montrent que les effets de diffusion sont faibles et temporaires. Plus les salaires sont proches du Smic, plus cet effet est fort. Mais il décroît rapide-

ment et s'atténue considérablement au-delà de 1,5 Smic. À l'horizon d'un an, les études montrent qu'une hausse de 1 % du Smic n'a plus d'impact significatif au-delà de 1,1 Smic.

La hausse du Smic génère également une augmentation des allègements de cotisations sociales. Une étude de l'OFCE réalisée en 2012 indique que le supplément d'allègement de cotisations sociales lié à une hausse de 1 % du Smic « couvrirait intégralement le surcoût lié à la hausse des salaires pour les entreprises, n'entraînant pas in fine d'augmentation macroéconomique du coût du travail ». ■ N. D.

2018, une année dense sur le plan social

d'une entreprise est uniquement de rémunérer ses actionnaires. Et il n'existe pas, aujourd'hui, en France, de définition juridique de l'entreprise. Et comme ce projet de loi risque d'avoir un spectre assez large, nous avons souligné notre opposition à toute désindexation partielle ou totale du Smic et à toute remise en cause des seuils sociaux. 2018 verra aussi l'ouverture des discussions sur le sujet ultrasensible des retraites, qui devrait être bouclé en 2019. 2018 sera encore l'année de notre congrès confédéral à Lille, fin avril, au cours duquel les syndicats débattront démocratiquement de l'activité passée et à venir. Ce sera également le moment d'un renouvellement des instances confédérales. Ce congrès devrait aussi être l'occasion de renforcer nos actions en matière de développement syndical, c'est une question d'efficacité et de poids dans le rapport de forces. ■

JEAN-CLAUDE MAILLY,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
@jcmilly sur Twitter



En bref

EMPLOI

TPE : 28% des salariés à temps partiel

Les très petites entreprises (1 à 9 salariés), qui emploient 3 millions de personnes en France, ont plus recours au temps partiel, selon une étude du ministère du Travail (Dares). En 2016, 28% de leurs salariés travaillaient à temps partiel. Le recours au temps partiel passe de 38,9% dans une entreprise « monosalarié », à 17,4% dans celles de 10 à 99 salariés, et à 14% dans celles de plus de 100 salariés.

EUROPE

Uber relève du transport

La décision de la Cour de justice de l'UE est tombée fin décembre. L'entreprise Uber propose un service dont l'élément principal est un service de transport. Les conséquences de cette décision sont importantes car les États de l'UE pourront réglementer l'activité de la plate-forme comme une société de taxi. Une décision aux antipodes de l'argumentaire d'Uber, qui se considère comme un service numérique jouant le rôle d'intermédiaire entre particuliers et chauffeurs.

ÉCONOMIE

Le rôle de l'entreprise

Le gouvernement a démarré, le 5 janvier, des travaux sur la redéfinition du rôle et des missions de l'entreprise, en présence de quatre ministres et des leaders des organisations syndicales et patronales. À cette occasion, une mission « Entreprise et intérêt général » a été lancée. Ses propositions alimenteront le projet de loi Pacte, qui doit être présenté au printemps en Conseil des ministres.

Prélèvement à la source : un opérateur privé donnera un coup de main...

DÉLÉGATION Sans consulter les syndicats via le comité technique de réseau s'insurge FO, la Direction générale des finances publiques a prévu de déléguer au privé une partie de l'accueil téléphonique des usagers souhaitant se renseigner sur le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu.



© F. BLANC

Des effectifs publics sinistrés

La DGFIP connaît une situation sinistrée sur le plan des effectifs : 37 200 emplois ont été supprimés depuis 2002 et cette année 1 600 le seront. La direction générale a donc choisi de ne pas mobiliser davantage d'agents alors que l'accueil téléphonique (via un numéro surtaxé à 6 cts d'euros/mn sans compter le prix de l'appel) devrait recevoir 20 000 appels par jour au minimum. Au-delà, « le rôle de l'opérateur privé consisterait à renforcer le potentiel des effectifs publics », indique FO DGFIP. Sans avoir accès aux dossiers des contribuables, les salariés de l'opérateur devront fournir des informations fiscales générales. Pour cela, ils recevront une formation d'une durée de deux jours... **VALÉRIE FORGERONT**

À la DGFIP (finances publiques), le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu va générer un surcroît d'activité qui sera en partie confié au privé.

La Direction générale des finances publiques (DGFIP) va-t-elle sous-traiter une partie des appels des usagers dans le cadre de la mise en place du prélèvement à la source ? Les syndicats, dont FO DGFIP, ont découvert – hors instances nationales de dialogue social – qu'elle lançait un appel d'offres pour confier au privé une partie de cet accueil téléphonique. La DGFIP prévoit d'y affecter 270 agents et indique que le délestage des appels vers un opérateur privé aura lieu seulement en cas d'affluence.

Grève gagnante à l'abattoir Porc Montagne en Aveyron

Une quarantaine de salariés de Porc Montagne, une société spécialisée dans l'abattage et la découpe de porcs et située à Sainte-Radegonde, étaient en grève les 2 et 3 janvier à l'appel de FO et de la CFDT. Leurs revendications portaient sur l'absence de dialogue social, des cadences infernales incompatibles avec la santé des travailleurs et les salaires. Un accord a été trouvé avec la direction. Il devait être signé le 8 janvier. Les chauffeurs ont obtenu la hausse de diverses indemnités et les employés une augmentation de salaire de 2,5 %. Une étude de prévention doit également être menée sur tous les postes de travail. **C. J.**

Galerias Lafayette : FO exerce son droit d'opposition

FO a exercé le 27 décembre son droit d'opposition à un accord sur le maintien de l'emploi pendant deux ans, dans vingt-deux magasins Galeries Lafayette promis à une cession en franchise. Le syndicat revendiquait un maintien des emplois pendant trois ans et une prime de transfert plus élevée pour les quelque 950 salariés concernés. La déléguée syndicale centrale CGT a signé l'accord, également paraphé par la CFDT et la CGC le 19 décembre, mais la fédération CGT Commerce et Services a fait valoir depuis son droit d'opposition au texte. Si cette démarche aboutit, elle permettra de dépasser le seuil de 50 % d'opposants à l'accord et d'y faire barrage. **F. L.**



Les Urssaf ont enregistré une baisse de 8,2% de cotisations en 2016.

Les exonérations de cotisations de Sécurité sociale en hausse

ÉTUDE Les exonérations portent dans leur quasi-totalité sur la part patronale des cotisations, indique l'Acoss, la « banque » de la Sécu, dans un bilan publié fin décembre.

Les exonérations de cotisations de Sécurité sociale ont représenté en 2016 pas moins de 27,8 milliards d'euros et 8,2 % des cotisations dues aux Urssaf avant exonération, hors chômage et régime de garantie des salaires (AGS). C'est ce qu'indique l'Acoss, la caisse nationale du réseau des Urssaf, dans une étude publiée le 28 décembre 2017. Les exonérations de cotisations ont poursuivi leur progression l'année dernière, pour la troisième année d'affilée : après avoir augmenté de 1,9 % en 2014 et de 3,1 % en 2015, elles ont progressé de 2,6 % en 2016.

L'Acoss relie la hausse de 2016 aux « créations d'emplois qui ont davantage porté sur des salariés dont la rémunération est proche du Smic ». Elle l'explique aussi par l'augmentation du nombre de contrats aidés dans le secteur non marchand et par des déductions accordées aux particuliers employeurs. En 2015, la progression des exonérations était sur-

tout due à la montée en charge des allègements généraux dans le cadre du pacte de responsabilité. En 2016, les mesures générales dites « d'encouragement à la création d'emploi, à la RTT et au pouvoir d'achat » ont représenté 78 % des exonérations.

87,1% des exonérations compensées par l'État

Autres enseignements du bilan de la « banque » de la Sécu : « La quasi-totalité des exonérations porte sur la part patronale des cotisations », et 87,1 % des exonérations ont donné lieu en 2016 à une compensation à la Sécurité sociale par l'État.

Depuis 1994, la loi impose la compensation de toute nouvelle mesure d'exonération. Les exonérations du secteur non marchand font toutefois exception. Certaines mesures en faveur de l'emploi à domicile ou d'associations œuvrant dans l'insertion restent ainsi non compensées. ■

FRANÇOISE LAMBERT

La croissance repart à la hausse, les impôts aussi

ÉCONOMIE L'Insee a revu à la hausse ses prévisions de croissance pour 2017 dans sa note de conjoncture publiée le 19 décembre. Elle anticipe une poursuite de la tendance début 2018, mais aussi une hausse des prélèvements obligatoires.

L'institut national de la statistique (Insee) a relevé à 1,9 % sa prévision de croissance annuelle pour 2017. Cet indicateur, initialement prévu à 1,6 %, avait déjà été revalorisé à 1,8 % en octobre. La cadence, d'environ +0,5 % par trimestre depuis la fin 2016, devrait se poursuivre au moins jusqu'à la mi-2018. Un tel rythme n'avait pas été observé depuis 2011. Pour rappel, la croissance annuelle avait été de 1,2 % en 2016.

Selon l'Insee, la hausse du produit intérieur brut (PIB) atteindrait déjà +1,7 % à fin juin 2018. L'économie française est portée par une hausse de la croissance mondiale, notamment au niveau de la zone euro. La Banque centrale européenne prévoyait mi-décembre des taux de croissance de 2,4 % en 2017 et 2,3 % en 2018.

4,5 milliards d'euros d'impôts en plus pour les ménages

L'Insee relève aussi, en France, un climat des affaires en hausse continue depuis fin 2016. Il a at-

teint en novembre 2017 son plus haut niveau en près de dix ans. Dans les prochains mois, la production devrait rester dynamique et l'investissement des entreprises élevé. Par ailleurs, les exportations devraient augmenter et permettre au commerce extérieur de retrouver l'équilibre mi-2018.

LE POUVOIR D'ACHAT DES MÉNAGES IMPACTÉ.

En revanche, malgré des « revenus d'activité dynamiques », le pouvoir d'achat des ménages devrait ralentir début 2018, limitant la consommation. En cause, l'élévation de l'inflation et la hausse de la CSG et des taxes sur le carburant et le tabac. Les mesures fiscales plus favorables, comme la baisse de la taxe d'habitation, ne seront effectives que fin 2018. Au total sur l'année, l'Insee estime que « les prélèvements obligatoires sur les ménages augmenteraient d'environ 4,5 milliards d'euros, notamment sous l'effet de la fiscalité indirecte ». ■ CLARISSE JOSSELIN

FOCUS

Pas de baisse significative du chômage

Malgré une bonne conjoncture économique, le chômage ne devrait que légèrement décroître dans les prochains mois, selon les prévisions de l'Insee. Établi à 9,5% au sens du BIT fin 2017, il devrait revenir à 9,4% mi-2018, soit une baisse de 0,1 point sur un an. Certes, l'économie française devrait continuer à générer environ 100000 emplois marchands au premier semestre 2018, mais, dans le même temps, le recul de l'emploi non marchand devrait se poursuivre (-32000 postes) du fait de la réduction du nombre d'emplois aidés.



L'enquête 2016 de la Dares détaille les évolutions des conditions de travail des salariés et dresse un état des lieux des risques psychosociaux.

Moins de pression au travail mais le rythme reste soutenu

SANTÉ La Dares a publié le 20 décembre les résultats d'une enquête menée en 2016 sur les évolutions des conditions de travail et des risques psychosociaux. La pénibilité physique et l'intensité de travail se sont stabilisées à un niveau élevé, tandis que certains facteurs de risques psychosociaux sont en baisse.

Les contraintes physiques dues au travail (port de charge lourde, vibrations...) se sont stabilisées depuis 2013, selon la Dares, le service statistique du ministère du Travail. Un tiers des salariés se disent touchés par au moins trois d'entre elles.

L'enquête, menée auprès de 27 000 individus, a aussi permis d'établir que les salariés sont de plus en plus nombreux à ne pas pouvoir quitter leur travail des yeux : 43 % en 2016 contre 39 % en 2013. La nécessité de « *devoir fréquemment abandonner une tâche pour une autre plus urgente* » augmente également et touche désormais les deux tiers des salariés.

En revanche, la charge mentale est en baisse. En 2016, 44 % des salariés déclaraient

« *devoir penser à trop de choses à la fois* », contre 49 % en 2013. Ce recul, qui s'observe pour toutes les catégories socioprofessionnelle (CSP), est particulièrement sensible pour les ouvriers qualifiés (-7 points), les professions intermédiaires et les cadres (-6 points), même si ces derniers restent concernés à 57 %.

Moins d'un tiers des salariés affirment travailler sous pression, 31 % contre 36 % en 2013. Chez les cadres, ils sont 43 % (-8 points).

La part des salariés estimant ne pas être reconnus pour leur travail est également en baisse, quelle que soit la CSP. On constate par ailleurs une baisse des comportements hostiles au travail.

HARCÈLEMENT MORAL ET RISQUES PSYCHOSOCIAUX SONT MIEUX PRIS EN CONSIDÉRATION.

ZOOM

Des salariés de moins en moins autonomes

L'autonomie et les marges de manœuvre des salariés poursuivent leur déclin entamé en 1998. Ils sont de moins en moins nombreux à « *choisir eux-mêmes la façon d'atteindre les objectifs fixés* ». Il est aussi de plus en plus rare de « *ne pas avoir de délai ou de pouvoir faire varier les délais fixés* ». Cette perte d'autonomie est particulièrement marquée chez les cadres et les professions intermédiaires. Enfin, pour un même poste, les femmes continuent à avoir moins de latitude que les hommes pour organiser leur travail.

Mobilisation des interlocuteurs sociaux

« *Cette baisse de certains facteurs de risques psychosociaux est une surprise* », a reconnu Selma Mafouz, directrice de la Dares, lors d'une conférence de presse. Plusieurs explications ont été avancées par ses services, qui ont cependant rappelé que le point de référence en 2013, en fin de crise économique, était particulièrement élevé.

Cette amélioration peut s'expliquer par un soutien social fort, une large majorité de salariés estimant être aidée par sa hiérarchie et ses collègues. La Dares constate aussi que « *l'intensité du travail et les comportements hostiles sont associés à l'insécurité socio-économique* ». En effet, les salariés qui craignent de perdre leur emploi ou ceux qui ont subi un changement important dans l'organisation de leur travail sont davantage exposés.

Mais ce recul de la pression au travail pourrait aussi découler de la « *sensibilisation médiatique et politique au harcèlement moral et aux risques psychosociaux* ». Lors de la conférence de presse, les intervenants ont aussi souligné la mobili-

sation des interlocuteurs sociaux sur cette question, avec la signature d'un accord sur la qualité de vie au travail en 2014 ou la création d'un observatoire du stress en entreprise. ■

CLARISSE JOSSELINE

CE QUI CHANGE

Les tarifs réglementés de vente de gaz d'Engie ont augmenté, au 1^{er} janvier 2018, de 6,9% en moyenne. Aux +2,4% pour le chauffage, +0,7% pour la cuisson et +1,4% pour les deux usages, s'est ajoutée une hausse de la taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel.

La contribution sociale généralisée (CSG) a augmenté de 1,7 point au 1^{er} janvier 2018. Cette hausse concerne tous les salaires, mais aussi les revenus du patrimoine ou encore les produits de placement.

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

15,9

MILLIARDS D'EUROS

C'est la somme que Google aurait transférée aux Bermudes en 2016, grâce à des opérations d'optimisation fiscale passant par l'Irlande et les Pays-Bas, selon des documents officiels dévoilés par l'agence Bloomberg le 3 janvier 2018. Une somme supérieure de 7% à celle transférée en 2015.

+ SUR LE SITE
**FORCE-
OUVRIERE.FR**

LE SMIC
Depuis le 1^{er} janvier 2018 il est à **9,88 euros l'heure**, soit **1498,47 euros brut par mois pour 151,67 heures**.

Tous les autres chiffres utiles sont consultables sur le site.

CONSOMMATION

Lactalis ou le lait de la discorde

Du lait pour nourrissons contaminé par des salmonelles au moment de la Nativité, cela fait un peu tache. D'autant plus quand il sort d'un établissement du géant mondial français des produits laitiers.

L'affaire Lactalis a éclaté début décembre, alors que se concentraient aux états généraux de l'alimentation les membres de l'élite du secteur. Le 10 décembre, un communiqué officiel émanant de la Direction générale de la santé et de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes annonçait l'extension des mesures de retrait et de rappel de produits de nutrition infantile de Lactalis Nutrition Santé.

Une décision prise après de nouvelles contaminations par des salmonelles (*Salmonella* sérotype agona), faisant suite à celles qui avaient déjà touché vingt jeunes enfants âgés de moins de 6 mois dans huit régions

différentes. Visiblement, le précédent rappel annoncé le 2 décembre par l'entreprise n'avait pas été suffisant... Pour finir, le 22 décembre le parquet de Paris a ouvert une enquête préliminaire pour « *blessures involontaires* », « *mise en danger de la vie d'autrui* », « *tromperie aggravée par le danger pour la santé humaine* », et « *inexécution d'une procédure de retrait ou de rappel d'un produit* » préjudiciable à la santé.

33

C'est le nombre de nourrissons rendus malades en France pour avoir consommé les produits incriminés. Treize sont encore hospitalisés.

Autocontrôle...

La politique de communication de l'entreprise n'a pas arrangé les choses tandis qu'un bon nombre d'informations émergeaient par le biais de la presse. Résultat : aussi bien l'entreprise que les services de l'État ont dû se défendre. La Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, accusée d'avoir été « *aveugle* », a expliqué que son contrôle de septembre, alors que les salmonelles étaient présentes depuis août au moins, ne portait que sur un « *nouvel atelier de mélange à sec de céréales* ». Côté industriel, selon la Direction générale de l'alimentation (ministère de l'Agriculture), il y a une obligation réglementaire de notifier aux services de l'État la découverte d'une contamination lors d'autocontrôles sur les produits finis, mais pas pour une contamination sur l'environnement de production. Pas vraiment la mer à boire au niveau obligations, plutôt du petit lait. ■

MICHEL POURCELOT

FOCUS

Le précédent de 2005

L'usine incriminée, celle de Craon (Mayenne), avait déjà été à l'origine d'une importante contamination à la salmonelle en 2005, juste un an avant d'être acquise, avec l'ensemble de la société Celia, par Lactalis. Entre janvier et juin 2017, 146 cas de la même salmonelle Agona avaient été identifiés sur l'ensemble de la France.

Agenda

Mercredi 17 janvier

LES ASSISES FO DU DÉVELOPPEMENT

La confédération organise les premières Assises nationales FO du développement. Cette journée est conçue pour favoriser les échanges de bonnes pratiques sur les différents aspects du développement : de l'implantation à l'élection en passant par les adhésions, la recherche de candidats, la formation et la communication, sans oublier les divers outils, comme les réseaux sociaux. L'enjeu du développement dans l'encadrement et celui des élections dans la fonction publique en décembre 2018 seront aussi abordés.

Jeu 11 janvier NÉGOCIATION CHÔMAGE

Les négociations sur la réforme de l'Assurance chômage débutent avec une première réunion entre les confédérations syndicales et les organisations patronales nationales interprofessionnelles. Le périmètre de la négociation sera à l'ordre du jour.

Vendredi 12 janvier FORMATION PROFESSIONNELLE

Une sixième séance de négociation aura lieu également entre les confédérations syndicales et les organisations patronales

nationales interprofessionnelles. Elle ouvre la série des secondes réunions de négociation sur les différents thèmes déjà abordés.

INFLATION
L'INSEE publie les chiffres définitifs de l'inflation pour décembre, ainsi que ceux de la consommation au cours de l'année 2017.

Mercredi 17 janvier CITOYEN

Une conférence intitulée « L'école fabrique-t-elle encore des citoyens ? » a lieu dans le cadre d'un cycle de conférences du Conseil d'état sur la citoyenneté.



La confédération a le regret de vous faire part du décès de notre camarade **Alain Kimmel**. Pilier de l'organisation FO dans le département de la Marne, il aura exercé le mandat de secrétaire général de l'union départementale de 1988 à 2016, défendant avec force et exigence les valeurs du syndicalisme libre et indépendant. La confédération adresse ses plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

LE CONFLIT

L'Union confédérale des retraités FO (UCR FO) et huit autres organisations de retraités apportent leur soutien à la grève nationale prévue dans les Ehpad le 30 janvier. « *Qu'on donne aux Ehpad les moyens de fonctionner!* », s'insurgent-elles, appelant les pouvoirs publics « à les rencontrer », et indiquant qu'elles « *participeront aux rassemblements et manifestations* ». Les personnels des Ehpad et leurs syndicats demandent une hausse des effectifs et le retrait de la réforme des tarifs.

LA GROGNE

Après le rétablissement dans la fonction publique, au 1^{er} janvier 2018, du jour de carence en cas d'arrêt maladie, la Fédération FO des Services publics et de Santé (SPS FO) revendique « *l'abrogation* » d'une mesure qui remet en cause des « *garanties statutaires* ». « *Selon une étude de l'Insee, si le jour de carence appliqué en 2012 et 2013 a réduit les absences pour raisons de santé de deux jours, il a augmenté celles de longue durée pour les agents de l'État* », rappelle la fédération.

LE DÉSACCORD

Dans la plasturgie, FO n'a pas signé l'accord de salaires pour 2018, validé par la CGC et la CFDT. FO revendiquait une hausse générale de 3%. La chambre patronale a proposé +1,3% sur les salaires minima pour les trois premiers coefficients et +1,1% pour tous les autres. FO dénonce une revalorisation « *quasiment calquée sur l'inflation* », et « *injuste car inégale* ». « *C'est la mort de la NAO si la revalorisation des minima est systématiquement calculée de cette façon* », estime la Fédéchimie FO.

+ SUR LE SITE
FORCE-OUVRIERE.FR

Congrès FO Lille 2018
Les inscriptions au congrès confédéral de Force Ouvrière sont ouvertes sur le site www.force-ouvriere.fr

Agenda FO 2018

Disponible en poche ou en semainier, vous pouvez dès à présent commander l'agenda FO 2018 sur l'e-boutique : <https://www.boutique-fo.fr>

Votre hebdomadaire au format PDF

FO Hebdo est disponible en version électronique pour les adhérents. Il leur suffit de s'inscrire sur www.e-fo.fr, l'espace militants de Force Ouvrière.

Retrouvez FO sur les réseaux sociaux

Sur Facebook (facebook.com/force.ouvriere.fr) ou Twitter (@force_ouvriere), l'actualité, les photographies et les vidéos de Force Ouvrière sont à partager.

FO, un syndicat en pointe sur la question du handicap

PORTRAIT Enseignante en histoire et géographie à l'Institut national de jeunes sourds de Paris, Laure Beyret, 34 ans, défend, sous la bannière FO, les cinq établissements nationaux de jeunes sourds et de jeunes aveugles, menacés par des baisses de subventions.

Après un master 2 en histoire en 2007, Laure Beyret décide de s'orienter vers l'enseignement aux jeunes sourds et malentendants : « *J'ai des amis sourds et, en prenant des cours en langue des signes, je me suis rendu compte qu'il existait de grands besoins.* » La jeune femme intègre alors l'Institut national de jeunes sourds (INJS) de Bordeaux en tant qu'enseignante contractuelle en histoire-géographie. Elle croise à cette époque le chemin de la section FO de l'INJS, qui se bat pour demander l'ouverture d'un concours national pour ces enseignants spécialisés. Laure prend sa carte à FO et suit une formation de deux ans pour passer le certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement des jeunes sourds. Avec son diplôme d'État en poche, elle obtient sa titularisation. C'est aujourd'hui sa dixième

© F. BLANC



1500
salariés travaillent dans les quatre instituts nationaux de jeunes sourds et au sein de l'Institut national des jeunes aveugles.

rentrée, et sa cinquième à l'INJS de Paris où elle a créé une section FO en avril 2015. Son premier combat, mené avec les sections FO des autres établissements, en 2016, a permis aux Instituts nationaux de ne pas passer sous la coupe des Agences régionales de santé.

Mobilisation à la rentrée

Mais la concertation promise sur l'avenir de ces établissements n'a toujours pas eu lieu et ils sont désormais confrontés à des réductions de subventions de l'État. « *Nous voyons les autres syndicats le 17 janvier, nous envisageons d'organiser des actions locales* », indique Laure, qui est aussi depuis novembre 2017 secrétaire générale adjointe du Syndicat national des personnels des affaires sanitaires et sociales FO (SNPASS FO), chargée des établissements publics. Plus que jamais, Laure est sûre de militer au sein du bon syndicat : « *Une organisation apolitique, confédérée et en pointe sur la question du handicap.* »

FRANÇOISE LAMBERT



Hebdomadaire de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé pendant la guerre sous le titre **Résistance Ouvrière**.

141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55

Mél. : fohebdo@force-ouvriere-hebdo.fr

Directeur de la publication : J.C. Mailly

Secrétaire confédéral chargé de la presse : Y. Veyrier

Rédacteur en chef : D. Rousset

Révision : M.P. Hamon

Abonnements : 01 40 52 82 33

Création graphique et réalisation :

Rampazzo & Associés (blog.rampazzo.com)

Imprimé par RPN, Livry-Gargan

Commission paritaire : 0921 S 05818

ISSN 0750-9286 Dépôt légal janvier 2018

Ont contribué à ce numéro : F. Blanc, N. Djabali, V. Forgeront, C. Josselin, F. Lambert, M. Lapprand, M. Pourcelot, E. Salamero.